

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Promotion du solaire auprès des particuliers. Pour un modèle accessible et simplifié (Po. 22.4514)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Promotion du salaire auprès des particuliers. Pour un modèle accessible et simplifié (Po. 22.4514), 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 16.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Energie	1
Energies alternatives	1

Abréviations

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Energie

Energies alternatives

POSTULAT
DATE: 20.12.2024
GUILLAUME ZUMOFEN

La députée écologiste Delphine Klopfenstein Broggin (verts, GE) fait un constat simple: l'énergie solaire est un pilier de la transition énergétique et la décision de produire de l'énergie solaire relève des propriétaires immobiliers. En effet, c'est le grand public qui possède la majorité des toits en Suisse. Or, ces propriétaires sont des «profanes» dans le domaine de l'énergie. La multitude de lois, d'ordonnances, de mécanismes d'encouragement ou encore de catégories de placements rend ce domaine difficilement lisible. La députée genevoise charge donc le Conseil fédéral de présenter un rapport qui propose des **simplifications dans la promotion de l'énergie solaire**. Une simplification des procédures d'encouragement permettrait non seulement de soutenir durablement la production d'énergie solaire, mais allégerait également la charge administrative communale, cantonale et fédérale.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral a indiqué que les objectifs du **postulat** étaient déjà remplis. D'abord, l'adoption de la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (MCF. 21.047) et l'initiative parlementaire sur la rétribution unique pour la promotion des énergies renouvelables (lv. Pa. 19.443) répondent aux attentes de la députée. Puis, le gouvernement précise que le système en vigueur, qui se base sur des rétributions uniques, fonctionne et que d'autres conditions-cadres demeurent également prépondérantes pour la promotion de l'énergie solaire.

Le postulat a finalement été **classé** car il n'a pas été examiné dans un délai de deux années.¹

¹ Po. 22.4514